

SILLEGNY

Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.	Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913	Le périmètre délimité des abords (PDA) de l'Eglise Saint-Martin, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 9 mai 1881, est créé selon le plan joint en annexe à l'arrêté préfectoral du 12 août 2022.	Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ
BoisForêt	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.	Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003.	Forêt Domaniale de Six-Cantons.	Office National des Forêts (O.N.F.) Agence territoriale de METZ 1 rue Thomas Edison 57070 METZ
I1 ex CanaTMD	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz.	Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement	Arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel existantes, exploitées par GRTGaz.	NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations- Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien Département Maîtrise des Risques Industriels Centre Travaux Tiers et Urbanisme 2 Boulevard de la République-ZI-B 62232 ANNEZIN
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Canalisation DN300-1975 BLENOD les PONT A MOUSSON - MONTROY FLANVILLE (doublement), PMS 67,7. Canalisation hors service hors gaz : DN300-1954 BLENOD les PONT A MOUSSON - MONTROY FLANVILLE (ART EST).	NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations- Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien Département Maîtrise des Risques Industriels Centre Travaux Tiers et Urbanisme 2 Boulevard de la République-ZI-B 62232 ANNEZIN

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Ligne HTA 17,5 KV N°27. Ligne HTA 17,5 KV N°29.	RESEDA Service Distribution 2bis rue Ardant du Picq - B.P. 10102 - 57014 METZ Cedex 01
PT2	Servitudes de protection contre les obstacles .	Articles L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T.	Liaison hertzienne AMANVILLERS/Fort la Folie- AMANCE Grand Mont d'Amance, décret du 01.03.1985.	Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de METZ 1 rue Maréchal Lyautey CS 30001 57044 METZ Cedex 01
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.	Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques.	Parcours en terrain privé.	ORANGE UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier 7 rue Joliet BP 88007 21080 DIJON Cedex 9
T5	Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes de dégagement.	Art L.6350-1 à L.6351-5 et L.6372-8 à L.6372-10 du code des transports. Art R. 241.1 à R. 243.3, D. 242.1 à D. 242.14 et D.243-7 du Code de l'aviation civile. Arrêté du 7.06.2007 modifié (spécifications techniques pour établissement des SUP aéronautiques)	Aérodrome de METZ- NANCY- LORRAINE, arrêté ministériel du 31.08.1994, arrêté interpréfectoral du 16.02.1995 et du 09.03.1995.	Service national d'ingénierie aéroportuaire Département Ingénierie Opérationnelle et Patrimoine Centre et Est BP 606 210 rue d'Allemagne 69125 LYON SAINT-EXUPERY AEROPORT